AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0917
FR0004065605-FS0454

5 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MEDINCELL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juin 2025, la société Adage Capital Management LP[1] (200 Clarendon St. FL.52 Boston, MA 02116, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2025, le seuil de 5% du capital de la société MEDINCELL et détenir 1 620 266 actions MEDINCELL représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,65% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDINCELL sur le marché.

[1] Contrôlée par Robert G. Atchinson and Philipp T. Gross.

[2] Sur la base d'un capital composé de 33 070 503 actions représentant 44 396 053 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.